

## PROCEDURE DE CANDIDATURE EN 5<sup>ème</sup> ANNEE DANS LE RESEAU DES IEP DE PROVINCE Départs en 2019/2020

Cette procédure concerne les étudiants inscrits à l'IEP de Strasbourg en 4<sup>ème</sup> année en 2018/2019

Selon la convention de mutualisation, un étudiant de 4<sup>ème</sup> année peut demander à effectuer sa cinquième année dans l'IEP de son choix, hors IEP de Paris.

La liste des 5e années ouvertes à la mutualisation figure sur le site internet de l'IEP de Strasbourg.

A l'issue de l'année de mutualisation et sous condition de réussite, l'étudiant se verra remettre le master grade de l'IEP de Strasbourg, conformément aux dispositions du décret du 5 septembre 2005.

L'étudiant est autorisé à déposer un dossier par IEP dans la limite de trois dossiers au total.

### Procédure :

Voici la procédure à suivre pour une candidature en cinquième année en 2018/2019 :

1. Les étudiants téléchargent le dossier de candidature sur le site internet de l'IEP de Strasbourg.
2. Le dossier dûment rempli et les pièces demandées doivent être envoyés ou déposés à M. Kevin KIFFER, gestionnaire des années 4 et 5, au bureau de la scolarité (bureau 405)

Pour le jeudi 04 avril 2019 à 16h

3. Les demandes seront examinées par l'équipe de Direction de l'IEP. Les dossiers ayant reçu un avis favorable seront envoyés par l'IEP de Strasbourg aux IEP demandés. Comme le prévoit la convention de mutualisation des 5<sup>èmes</sup> années d'IEP, une candidature vers un autre IEP ne peut être validée que s'il n'existe pas de formation équivalente à l'IEP de Strasbourg.
4. Les candidatures sont examinées dans les IEP selon les procédures en vigueur. L'IEP d'accueil pourra vous demander de procéder à une candidature électronique, de fournir des pièces justificatives supplémentaires ou des droits de dossier.

### Rappels :

L'admission en cinquième année dans l'un des IEP du réseau n'est pas de droit.

Si un étudiant fait acte de candidature « en candidat libre » (hors processus de mutualisation) il perd alors, en cas d'admission, le bénéfice de son diplôme d'IEP, grade master et se verra remettre uniquement une attestation indiquant qu'il a validé 240 ects.

**Contact:** KEVIN KIFFER, gestionnaire de scolarité de la 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> année, bureau 405 [k.kiffer@unistra.fr](mailto:k.kiffer@unistra.fr)  
Bureau 405 ouvert les après-midi de 13h30 à 17h sauf le mercredi après-midi